Tours-Fondettes agrocampus
Lycée CFA CFPPA Exploitations

Formation professionnelle spécifique

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Région Centre-Val de Loire

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

CFPPA

CERTIFICAT INDIVIDUEL DÉCIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

>> OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir le Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques professionnels

>> PUBLIC CIBLÉ

- Salariés
- Chefs d'entreprise (entreprises soumises à agrément)

>> PRÉREQUIS

Maitriser les compétences d'un Responsable d'entreprise, Responsable d'équipe, Responsable achat et stockage des produits phytopharmaceutiques

>> CONDITIONS D'INSCRIPTION

Aucune

>> MODALITÉS DE RÉALISATION

Présentiel et en continu

>> DÉLAIS D'ACCÈS ET DURÉE

- Inscription 15 jours avant le début de la session
- 3 jours (soit 21 heures)

>> COÛT ET FINANCEMENT

- 545 Euros par personne
- Financement possible au regard de la situation du futur stagiaire

>> 13 STAGIAIRES EN 2022

>> ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Locaux sous réglementation ERP, accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tuteurée par un référent handicap

>> CONTENU

- La Réglementation sécurité et environnement : les contraintes liées au certificat et à l'agrément, notion professionnelle, la législation (loi LABBE, loi d'avenir, loi transitoire et énergétique) gérant l'application des produits phytopharmaceutiques, les produits phytopharmaceutiques et leurs utilisations, la réglementation d'application, les déchets et leur gestion, le stockage, le transport, les pulvérisateurs et les risques vis-à-vis de l'environnement
- La santé et la sécurité (conseils administratifs, les risques, les pictogrammes et les EPI)
- La réduction de l'usage et méthodes alternatives (stratégie limitant les PP, lutte contre les bio agresseurs et gestion des adventices)

>> MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Finalité de test en ligne 30 questions et 20 bonnes réponses (réalisation d'un test intermédiaire d'entraînement en fin de 1ère journée et 2ème journée)

>> MODALITÉS DE VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Bordereau de score
- Enregistrement sur la plateforme MONSERVICEPUBLIC pour la délivrance du CIPP

ENGAGEMENT DE SERVICE QUALIFORMAGRI REF. 132 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org

VERSION NOV. 2023

CONTACT ET INSCRIPTION : Secrétariat des Formations Spécifiques
CFPPA de Tours-Fondettes agrocampus – BP40079 – 37230 FONDETTES PPDC - cfppa.tours@educagri.fr – Tel : 02 47 42 16 77
www.tours-fondettes-agrocampus.fr Tours-Fondettes agrocampus